

JEU CONCOURS « LES SEPT VIES DE SARAH ENARD »

RÈGLEMENT

« *Il n'est de brise plus douce que le souffle...* »

Cette première rime de la chanson de Sarah et Hippolyte, martelée comme en leitmotiv tout au long du dernier thriller fantastique d'Éric Callens, *Les sept vies de Sarah Enard*, en appelle d'autres. Pour y remédier, les éditions Amanite organisent un concours strictement réservé aux lecteurs qui auront acheté le livre. Pour y participer : rien de plus simple. Il suffit de compléter les paroles de la chanson d'Hippolyte et de Sarah (une strophe de quatre vers dont celui de l'auteur, pas un de plus). Le gagnant verra alors son texte intégré au roman qui fera l'objet d'un tirage spécial dont un exemplaire lui sera offert. Qui plus est, son nom apparaîtra sur la couverture !

La remise du prix aura lieu le samedi 27 juin 2020, à l'occasion du premier anniversaire de la sortie du livre, lors d'une séance de dédicace en binôme avec Éric Callens à la librairie partenaire.

Article 1 : Dans le cadre de la sortie le 27 juin 2019 du livre d'Éric Callens, *Les sept vies de Sarah Enard*, les éditions Amanite organisent un jeu concours dont l'objet est de compléter une strophe dont la première rime est donnée. Pour pouvoir y participer, l'achat d'un exemplaire est obligatoire.

Article 2 : Ce concours est ouvert à toute personne domiciliée en France. Les candidats âgés de moins de 18 ans joindront une autorisation parentale. Ne peuvent participer au concours : les membres du jury et leurs proches.

Article 3 : Un jury constitué par des lecteurs et/ou auteurs sera désigné par Amanite. Ses décisions sont sans appel. Il n'a pas à justifier de ses choix.

Article 4 : La strophe, y compris la première rime écrite par Éric Callens, comportera 4 vers. Les textes devront pouvoir être lus par tous et seront inédits.

Article 5 : Les textes et les documents demandés seront transmis à Amanite à l'adresse suivante :

jeuxconcoursamanite@gmail.com. Les participants ne peuvent envoyer qu'un seul texte.

Article 6 : La transmission des éléments devra être faite avant le 15 mars 2020 minuit et comprendra :

- Le texte de l'auteur au format pdf exclusivement.
- Une copie ou une photo du présent règlement daté, signé et revêtu de la mention « lu et approuvé ».
- Une copie ou une photo de la preuve d'achat. Pour les achats réalisés en Salon du livre, cette preuve sera remise par Éric Callens ou Amanite. Une photo de la dédicace de l'auteur vaut également preuve d'achat.
- L'autorisation parentale pour les candidats mineurs.
- Une attestation sur l'honneur signée par l'auteur de la strophe certifiant l'originalité du texte.

La transmission des éléments se fera par mail à l'adresse donnée à l'article 5.

Article 7 : Le nom et l'adresse du libraire partenaire (domicilié dans les Hauts-de-France) sera communiqué sur le site Internet le 1^{er} avril 2020.

Article 8 : Le gagnant sera informé du choix du jury le 15 mars 2020 à l'adresse mail qu'il aura communiquée. Il s'engage à un accord de confidentialité. Sa présence ou celle de ses représentants à la librairie partenaire est très vivement souhaitée le jour de la remise du prix pour la séance de dédicace. Les conditions de déroulement de la journée, lui seront transmises par mail. La librairie partenaire sera choisie dans la mesure du possible au plus proche de l'adresse du gagnant.

Article 9 : Le gagnant reste propriétaire de son texte. Outre le tirage spécial dont fera l'objet le livre, il autorise aussi son exploitation à titre gratuit par Amanite et/ou l'auteur Éric Callens durant les trois mois qui suivront la remise du prix (édition, lectures publiques, publication dans la presse, émission de radio...)

Article 9 : Les auteurs qui verront leur texte non retenu, ne seront pas informés des raisons pour lesquelles il a été écarté par le jury.

Article 10 : Le seul fait de participer au concours implique le respect total du présent règlement.

Date :

Signature du participant précédée de la mention " Lu et approuvé "